

PharmaNEWS

La lettre hebdomadaire de Pharmacie.ma

N° 610 27 décembre 2021

Édito

PharmaNews : Des maux et des mots ! Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Dans quelques jours, l'année 2021 va tirer sa révérence et nous confier à une nouvelle année, une troisième année où le Sars-CoV-2 et ses variants vont continuer à jouer les trouble-fêtes et à semer la terreur.

Durant l'année écoulée, nous avons eu le plaisir de partager avec vous 46 éditos avec le même souci : identifier un sujet pertinent en relation avec le secteur de la santé et du médicament et le traiter d'une manière constructive et responsable pour faire évoluer la profession.

En 2021, nous avons dédié 20 éditos à la Covid-19, et comment peut-il en être autrement ? Le nouveau coronavirus nous en a fait voir de toutes les couleurs. Par nos écrits, nous avons modestement essayé d'apporter une information qui se veut juste et non partisane pour maintenir nos lecteurs informés, d'autant plus que la recherche du buzz pousse certains fournisseurs à contenu à diffuser des écrits truffés d'inexactitudes et dont l'impact sur un lecteur non averti peut s'avérer catastrophique.

Convaincus de l'importance du rôle qui incombe aux Conseils de l'Ordre des pharmaciens, nous avons, à travers 11 éditos, essayé de tirer la sonnette d'alarme sur

les dysfonctionnements qui affectent les Conseils régionaux dont le retard des élections nuit gravement à la profession. Certes, il y a un projet de régionalisation dans les pipes, mais ce texte de loi ne peut prendre en considération les spécificités de la profession sans la contribution d'instances ordinales légitimes et représentatives. Et même si la Loi 98-18 voit le jour dans les mois à venir, la publication de ses textes d'application et la mise en place effective des Conseils régionaux risquent de demander un temps incompressible. Pendant ce temps, les Conseils actuels continueront à parler au nom des pharmaciens qu'ils ne représentent plus depuis au moins deux ans. Pourtant, les deux Conseils régionaux auraient pu organiser les élections à temps pour permettre aux pharmaciens d'être représentés par des Conseillers pouvant légitimement suivre le projet de régionalisation du Conseil de l'Ordre. En essayant de gagner du temps, ils ont perdu toute crédibilité et toute chance de préparer la profession à affronter un avenir qui s'annonce compliqué.

Nous avons également réservé 6 éditos aux médicaments et à la politique pharmaceutique. Le Décret 2-13-852



présenté comme une «révolution» n'a pas amélioré la consommation annuelle des citoyens en médicaments, a compliqué l'accès aux médicaments onéreux et mis en difficulté un grand nombre de pharmaciens dont le chiffre d'affaires a fondu comme neige au soleil.

À travers un de nos derniers éditos, nous avons annoncé la couverture médicale des indépendants qui va permettre aux pharmaciens d'assurer leurs familles en s'acquittant d'une cotisation mensuelle d'environ 540 DH. Grâce à ce précieux acquis, les officinaux pourront enfin jouir des mêmes droits que leurs patients et bénéficier de soins sans se ruiner. Cela a malheureusement été le cas de nombreux confrères qui ont eu le malheur de vivre avec une maladie lourde qui a, dans bien des cas, fini par les emporter.

Quant aux 8 éditos restants, ils nous ont permis de traiter d'autres sujets en rapport avec l'actualité.

En 2022, nous allons continuer à partager avec vous nos «PharmaNews» en espérant rester à la hauteur de vos attentes et continuer à recevoir vos précieuses remarques et suggestions ainsi que vos encouragements.

Éditos 2021

([Version avec liens actifs](#))

- 564 : Vaccination : il n'y a pas de temps à perdre, le Sars-Cov-2 continue de faucher des vies !
- 565 : Vaccination : le «nationalisme vaccinal» peut nuire à tout le monde!
- 566 : Vaccin anti-Covid-19 : les Marocains retiennent leur souffle...
- 567 : Covid-19 : un virus peut en cacher un autre !
- 568 : Conseils de l'Ordre : La démocratie confinée !
- 569 : Campagne de vaccination : quel rôle pour pharmacien d'officine ?
- 570 : Covid-19 : un virus peut en cacher un autre !
- 571 : Toutes ces erreurs qu'on aurait pu éviter !
- 572 : Élections ordinales : The game is over !
- 573 : AMI : peut-on s'assurer sans assurer ?
- 574 : Covid-19 Vaccine AstraZeneca : Il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain !
- 575 : Circuit de distribution du médicament : la circulaire de trop !
- 576 : Covid-19 : la vigilance doit rester de mise !
- 577 : Élections ordinales : une humiliation de plus !
- 578 : Vaccin anti-Covid-19 : Administrer, surveiller et ajuster !
- 579 : Fin de la pandémie : c'est pas demain la veille ?
- 580 : Vente en ligne des médicaments : il vaut mieux prévenir que guérir!
- 581 : Covid-19 : vacciné ou pas, il faut rester prudent !
- 582 : Le Chef du Parquet général s'attaque à la vente illégale des médicaments
- 583 : Professionnels de santé : les limites de la liberté d'expression !
- 584 : Politique pharmaceutique nationale : les pharmaciens refusent d'être sacrifiés à nouveau !
- 585 : Instances ordinales : Solution ou dissolution ?
- 586 : Loi 98-18 : les pharmaciens rejettent la mise sous tutelle !
- 587 : Psychotropes : il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain !
- 588 : Élections ordinales : Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre !
- 589 : Covid-19 : le risque est toujours là !
- 590 : Nos vaccinés sont-ils immunisés ?
- 591 : Baisse des prix des médicaments : Le malheur des uns ne fait pas forcément le bonheur des autres !
- 592 : Dissolution des Conseils de l'Ordre : Un mal pour un bien ou un mal tout court?
- 593 : Pharmacien d'officine : un souffre-douleur à portée de main !
- 594 : Conseils de l'Ordre: L'ère des traitements symptomatiques est révolue !
- 595 : Nouveau gouvernement : Les pharmaciens n'ont jamais été aussi inquiets !
- 596 : Vaccination anti-Covid-19 des 12-17 ans : Faut-il avoir peur des vaccins ?
- 597 : Quand l'Ordre rime avec anarchie !
- 598 : Vaccination : Les «conseillers» ne sont pas les payeurs !
- 599 : Conseils de l'Ordre : Les ministres s'en vont, nos présidents restent !
- 600 : Et si on tournait la page ?
- 601 : Covid-19 : la dose qui a fait déborder le vase
- 602 : Reprise des salons et congrès : Officine Expo ouvre le bal !
- 603 : Covid-19 : de surprise en surprise !
- 604 : Covid-19 et diabète : la double peine !
- 605 : Résistance aux antibiotiques : il n'y a pas que la Covid-19 qui tue !
- 606 : Pharmaciens d'officine : Bientôt une couverture médicale, mais toujours pas de Conseils!
- 607 : Tiers payant : Une convention «gagnant-perdant» !
- 608 : Accès aux soins : un droit comme un autre !
- 609 : Vaccination anti-Covid-19 : tout ça pour ça !

Novartis s'offre Gyroscope Therapeutics

Le groupe Novartis vient de déboursier 800 millions de dollars, comme versement initial, pour acquérir Gyroscope Therapeutics, une société britannique opérant dans les thérapies géniques oculaires. Novartis pourrait effectuer d'autres paiements et la somme totale pourrait atteindre 15 millions de dollars.

Gyroscope Therapeutics est spécialisée dans les thérapies dédiées à l'atrophie géographique. Cette affection se manifeste par une dégénérescence maculaire avancée liée à l'âge. Cette affection, qui ne dispose actuellement d'aucune thérapie, est à l'origine d'une perte de vue progressive et irréversible.

Gyroscope Therapeutics mène, actuellement, des essais cliniques de phase I et II sur son traitement GTO05, une thérapie génétique administrée sous la rétine. Il a également dans le pipe d'autres produits destinés à traiter différentes affections de la rétine.

«Cette acquisition est une étape supplémentaire dans notre engagement à fournir des innovations en ophtalmologie pour traiter et prévenir la cécité dans le monde entier», a indiqué Marie-France Tschudin, présidente de Novartis Pharmaceuticals.

Par cette acquisition, Novartis étoffe son portefeuille par de nouvelles thérapies géniques oculaires qui viendront s'ajouter à Luxturna, un médicament qui permet de

traiter les patients atteints de dystrophie rétinienne héréditaire.

Source : <https://www.swissinfo.ch>

Accès aux soins : peut-on donner la priorité aux vaccinés contre la Covid-19?

Face à l'afflux des non-vaccinés, un collectif formé d'une quinzaine de médecins de Nouvelle-Aquitaine, en grande majorité réanimateurs, s'indignent de la déprogrammation de certaines opérations en application du plan blanc.

«Est-ce normal de priver des malades de lits de réanimation ou de soins chirurgicaux, même non urgents, pour s'occuper de personnes qui ont choisi de prendre le risque de faire un Covid grave alors qu'on peut l'éviter?», s'interroge un des réanimateurs en pointant du doigt les non-vaccinés.

«Est-il juste de laisser une patiente atteinte d'une infection digestive aux urgences sur un brancard pendant dix heures, car le service des maladies infectieuses est rempli par des patients atteints de Covid?», se demandent les auteurs de la tribune publiée le 22 décembre par «Le Monde». En d'autres termes, les médecins se demandent si le statut vaccinal doit être pris en compte dans la priorisation des soins.

Les auteurs de la tribune rappellent qu'il n'est pas non plus envisageable de ne pas admettre en réanimation les personnes ayant fait le choix de ne pas se vacciner d'autant plus que la population des non-vaccinés est très hétérogène. Les signataires de la tribune font remarquer

au passage que «Le médecin est avant tout un citoyen (vacciné), frappé par un épuisement au travail, dans un système de santé qu'il voit s'effondrer».

Le Syndicat de la médecine générale (SMG) a également fait part mercredi dernier de son avis sur ce problème d'ordre éthique. Le SMG estime que «Toute personne infectée par le Covid doit pouvoir bénéficier efficacement de soins, qu'elle soit vaccinée ou non».

Source : lemonde.fr

La HAS formule deux recommandations pour faire face au variant Omicron et à ses conséquences

Dans un communiqué de presse mis en ligne le 24 décembre, la Haute Autorité de santé (France) a recommandé que le rappel soit réalisé à partir de 3 mois après la primo-vaccination et non six mois comme c'est le cas aujourd'hui. De plus, afin de mieux les protéger, cette instance préconise également d'administrer un rappel aux adolescents de 12 à 17 ans, les plus à risque.

Ces recommandations sont formulées dans le contexte d'une cinquième vague épidémique avec comme perspective une épidémie dominée à court terme par le variant Omicron. C'est ce qui a poussé la HAS à saisir la Direction générale de la santé (DGS) afin d'évaluer la pertinence de différentes mesures dans l'objectif d'accélérer la campagne de rappel et de protéger au mieux les personnes susceptibles de développer une forme sévère de la maladie.

